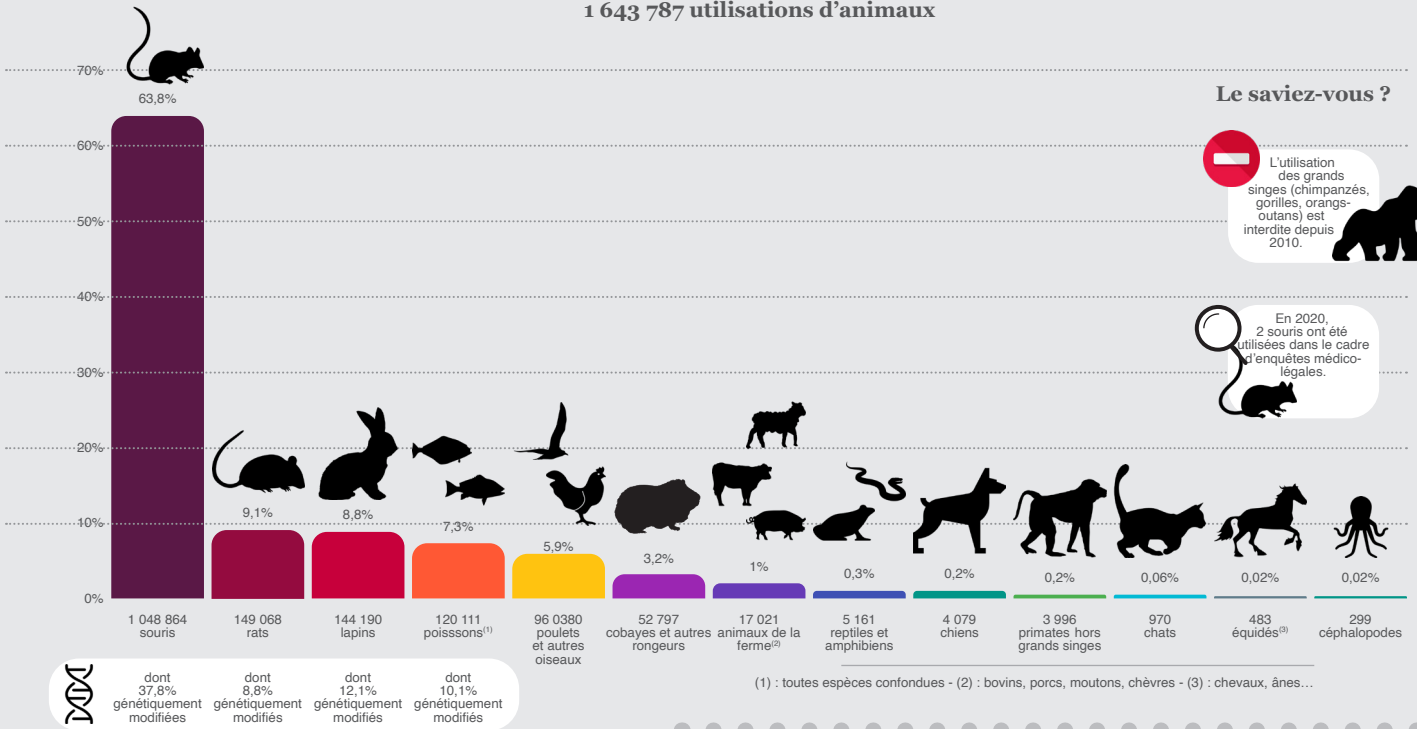


Utilisation des animaux à des fins scientifiques dans les établissements français - Statistiques 2020

Source : Enquête 2020 : utilisation des animaux à des fins scientifiques - Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/enquete-statistique-sur-l-utilisation-des-animaux-des-fins-scientifiques-46270>)

1 643 787 utilisations d'animaux



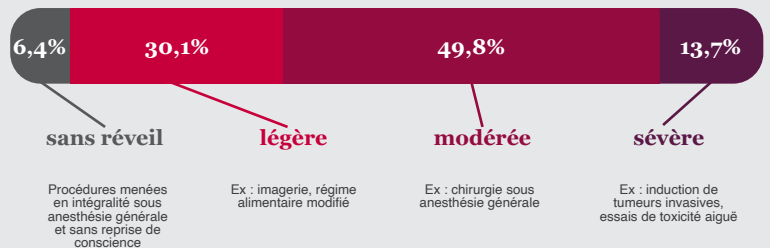
Le saviez-vous ?

L'utilisation des grands singes (chimpanzés, gorilles, orang-outans) est interdite depuis 2010.

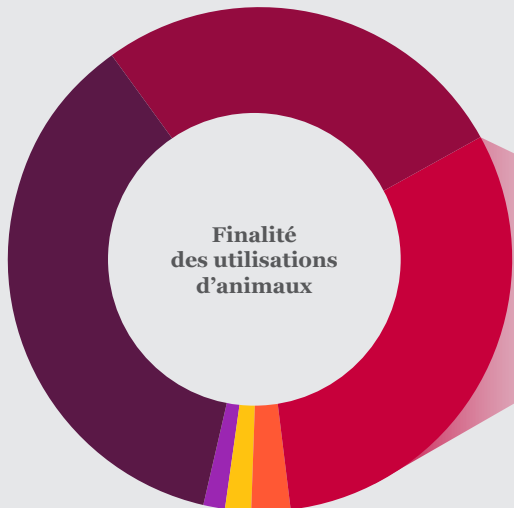
En 2020, 2 souris ont été utilisées dans le cadre d'enquêtes médico-légales.

Gravité des procédures expérimentales

La gravité des procédures expérimentales est définie par l'arrêté du 1^{er} février 2013 relatif à l'évaluation éthique et à l'autorisation des projets. Les procédures de gravité sévère font l'objet de mesures complémentaires.



Finalité des utilisations d'animaux



- Recherche fondamentale : 36,6%
- Recherche appliquée : 27%
- Obligations législatives ou réglementaires : 30,9%
- Maintenance de colonies d'animaux génétiquement altérés : 2,6%
- Enseignement supérieur ou formation professionnelle : 1,7%
- Recherche en vue de la conservation des espèces : 1,2%



Obligations législatives ou réglementaires

